



# ENTRAID'INFOS

[WWW.ENTRAIDEGENDARMERIE.FR](http://WWW.ENTRAIDEGENDARMERIE.FR)

## GUIDE D'INFORMATION SOCIALE



ÉDITION N° 5  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Vous avez entre les mains la cinquième édition du guide d'information sociale qui recense l'ensemble des aides que vous proposent la Caisse Nationale du Gendarme (CNG) et la Fondation Maison de la Gendarmerie (FMG) réunies en partenariat sous l'intitulé **ENTRAIDE GENDARMERIE**.

Depuis plus de 6 ans, **ENTRAIDE GENDARMERIE** œuvre au profit de la communauté Gendarmerie en l'accompagnant dans les loisirs, les projets, la vie courante mais également dans les moments les plus difficiles. Les aléas de la vie peuvent frapper chacun d'entre nous, en activité, dans les réserves ou en retraite, ou que l'on soit un membre de la famille.

Ce guide pratique décrit successivement les aides qui vous sont proposées par la CNG, puis par la FMG. Ces aides sont complémentaires et cumulatives suivant vos situations individuelles. Vous observerez que toutes les tranches d'âge sont concernées par des aides potentielles. Ainsi, dès la naissance ou l'adoption, pendant l'enfance ou le temps des études, plusieurs soutiens sont offerts.

Diverses aides sont à la disposition des adultes pour concrétiser leurs projets, notamment immobiliers. Des soutiens spécifiques accompagnent les malades, les blessés en service ou non, les personnes handicapées et ceux qui sont en situation de fragilité. La solidarité au moment du décès est également prise en compte notamment au profit des veuves, veufs et orphelins. Enfin, nos aînés, notamment en situation de dépendance, bénéficient d'accompagnements.

Vous pouvez aussi profiter de centres de vacances pour les jeunes, d'établissements familiaux, de résidences étudiantes et de nos hôtels parisiens.

Les référents **ENTRAIDE GENDARMERIE** sont présents dans chaque école de gendarmerie pour informer les nouveaux recrutés dès leur début de carrière et les accompagner dans leurs démarches.

**ENTRAIDE GENDARMERIE**, qui inscrit aujourd'hui son action dans une dynamique rénovée, vous accompagne tout au long de votre vie et n'a d'autre ambition que de vous aider au quotidien.

GDI (2S) Jean-Jacques TACHE  
Président de la FMG

GEB (2S) Patrick PEYRAMAURE  
Président de la CNG

## Deux histoires distinctes, un avenir commun.

Le rapprochement de 2 entités unies dans un seul but : être au service de la communauté gendarmerie.



**CAISSE NATIONALE  
DU GENDARME**

Fondée il y a 130 ans par le capitaine Paoli à l'intention des gendarmes en difficulté et de leur famille, elle n'a cessé de se développer pour mieux les servir.

Elle est ainsi devenue une complémentaire santé après la seconde guerre mondiale avant de revenir exclusivement à sa vocation première de mutuelle d'action sociale en 2009. Relevant du livre III du Code de la mutualité, elle propose ainsi un panel d'aides sociales adaptées aux problèmes rencontrés par ses adhérents, qu'il s'agisse des militaires et leur famille, des retraités ou des réservistes.



Reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir des dons et legs, la Fondation Maison de la Gendarmerie agit depuis plus de 75 ans au profit des veuves et des orphelins ainsi que de tous les personnels de la gendarmerie et de leur famille, confrontés à des situations de détresse lors de drames tels que le décès ou la maladie. Elle

propose également à tous des offres variées en matière de vacances ou d'hébergements étudiants. Elle n'existe et n'agit qu'à partir du principe de solidarité entre les membres de la gendarmerie qui acceptent de contribuer financièrement à son action au travers de la souscription.



**ENTRAIDE GENDARMERIE** représente ainsi plus de 40 allocations et aides sociales, une offre de tourisme social (les établissements familiaux et les centres de vacances de jeunes), des hôtels parisiens, des hébergements étudiants et une plateforme services et loisirs, au service de toute la communauté gendarmerie.

## STAGES Ad REFECTIO : LA RECONSTRUCTION DES BLESSÉS PAR LE SPORT



C'est en Aquitaine, dans un établissement de la Fondation Maison de la Gendarmerie, que se réunissent depuis avril 2017, par petits groupes, des blessés en service et les membres de leur famille dans le cadre du stage "Ad Refectio - blessés & familles", riche d'enseignements et vecteur de mieux-être. Co-organisés par le Bureau de l'Action Sociale et la Fondation et co-financés par la Fondation et la CNG, les 6 stages réalisés

ont aidé plus de 160 personnes de la "famille gendarmerie", que ce soient les blessé(e)s, leurs conjoint(e)s ou leurs enfants.

Véritable générateur ou accélérateur de résilience, l'environnement unique de ce regroupement a permis de partager des activités intra et extra familiales, mais aussi de libérer la parole et, ainsi, d'entrevoir l'avenir avec plus de sérénité et d'espoir. Cette reconnaissance institutionnelle et cette écoute envers les conjoint(e)s et enfants ont renforcé le sentiment d'appartenance à la communauté.

## STAGES NOUVEL ELAN : REPREDRE CONFIANCE !



Pendant 2 semaines, au cœur de la Côte d'Azur, entre Cannes et Saint-Tropez, au bord de la méditerranée, la résidence de la Fondation Maison de la Gendarmerie de Saint-Aygulf, accueille par stage une quinzaine de personnels

de la gendarmerie, militaires ou civils, ayant repris une activité après un placement en CLDM / CLM.

Ces stages «Nouvel Élan», organisés par la Fondation et co-financés par la Fondation et la CNG, proposent de nombreuses activités sportives et extérieures, ainsi que des séances de kinésithérapie, des entretiens individuels et des ateliers de réflexion.

Encadrés par des professionnels (psychothérapeute, kinésithérapeute, coach sportif...). Les stagiaires sont également accompagnés par un médecin référent, le docteur Gérard Chaput, ancien médecin-chef du service de santé des armées.



La Caisse Nationale du Gendarme accorde des aides sociales aux seuls adhérents à jour de leur cotisation.

### Comment obtenir une aide sociale ?

Dans tous les cas, les demandes d'aides sociales sont annuelles et à la seule initiative de l'adhérent. Il doit télécharger le formulaire portant le nom de l'aide sur le site [www.caissenationalegendarme.fr](http://www.caissenationalegendarme.fr), le compléter et le faire parvenir par courrier avec les justificatifs requis au service mentionné sur l'imprimé.

### Comment l'aide est-elle attribuée ?

À la réception du dossier complet, le service concerné le transmet après vérification à la commission qualifiée du Conseil d'Administration pour y être traité. La commission décide souverainement de l'attribution de l'aide (en dehors des prêts bancaires et caution, dont l'attribution est soumise à la décision de l'établissement concerné). L'aide, en cas d'accord, est directement versée à l'adhérent.

**Si vous n'êtes pas encore adhérent de la CNG**, vous trouverez dans ce guide une demande d'adhésion. Vous pouvez également la télécharger sur le site internet de la CNG ([www.caissenationalegendarme.fr](http://www.caissenationalegendarme.fr)) ou contacter nos services au 09 69 39 04 43.



La Fondation est un organisme d'intérêt général qui s'adresse à l'ensemble de ses ressortissants. Cependant, elle peut restreindre le bénéfice de certaines de ses allocations à ceux d'entre eux qui participent à l'effort de solidarité par le biais de la souscription.

### Comment obtenir une allocation ?

Dans la majorité des cas, le ressortissant n'a pas à faire de demandes d'allocations. Les allocations (décès, maladie) sont versées automatiquement aux ressortissants concernés. Seuls les allocations études et les secours font l'objet d'une demande (formulaires disponibles via [www.fondationmg.fr](http://www.fondationmg.fr)).

### Comment l'allocation est-elle attribuée ?

Les formations administratives s'occupent d'initier les allocations décès et maladie qui sont directement versées au ressortissant. Les demandes d'allocations études et les secours sont à déposer via les formulaires du site.

**Si vous n'êtes pas encore souscripteur**, vous trouverez dans ce guide un formulaire de souscription. Vous pouvez également le télécharger sur le site internet de la Fondation ([www.fondationmg.fr](http://www.fondationmg.fr) / La Fondation / Devenir souscripteur) ou contacter la cellule souscription au 01 56 28 74 75 ou 76.



## CAISSE NATIONALE DU GENDARME

La CNG est une **mutuelle** de Livre III, elle est une structure à but non lucratif qui offre à ses adhérents, en contrepartie du versement d'une cotisation une aide sociale.

Un **adhérent** peut être un membre participant ou un ayant droit, à jour de ses cotisations. Il s'agit d'un terme générique regroupant les 2 notions.

Un **membre participant** est une personne qui acquitte sa cotisation à la Caisse Nationale du Gendarme.

Un **ayant droit** est le conjoint ou l'un des enfants du membre participant.

Une **aide sociale** est une aide financière dont le montant est variable. Elle est toujours soumise à la décision d'une commission.

Sont considérés comme **ressortissants** :

- les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service, qu'ils soient en activité, en non activité ou en détachement, leurs ayants droit directs (conjoint, enfants à charge fiscale, veuves non remariées et orphelins) ;
- les retraités de la gendarmerie et leurs ayants droit directs (comme définis ci-dessus) ;
- les personnels civils affectés en gendarmerie, les réservistes opérationnels et leurs ayants droit directs (comme définis ci-dessus).



Un **personnel actif** est un ressortissant en activité de service se trouvant en position d'activité ou de non activité.

Un **souscripteur** est un ressortissant qui effectue une souscription au profit de la Fondation. Une **souscription** est un versement annuel au profit de la Fondation. Assimilé fiscalement à un don, le versement réalisé au titre de la souscription ouvre droit à une réduction d'impôt.

Une **allocation** est une aide financière dont le montant forfaitaire ou variable est soumis à la décision d'une commission.

Les **établissements familiaux** sont des sites de villégiature accessibles à tous les ressortissants.

Les **centres de vacances de jeunes** sont des séjours organisés pour les enfants ressortissants âgés de 6 à 17 ans.

**Q : J'ai souscrit à ENTRAIDE GENDARMERIE, je n'arrive pas à trouver leur offre ?**

R : ENTRAIDE GENDARMERIE n'est pas un organisme. Il s'agit d'une appellation commune regroupant 2 entités juridiques distinctes : la Fondation Maison de la Gendarmerie et la Caisse Nationale du Gendarme. L'objectif de ce nom est de faire connaître à l'ensemble de la communauté gendarmerie toutes les actions sociales proposées par ces 2 acteurs, lesquels œuvrent dans le même but.

**Q : Je ne souscris pas à la Fondation, puis-je me rendre dans l'un de ses établissements ?**

R : Oui, les sites sont ouverts à tous les ressortissants. En revanche, la tarification sera différente. Les non-souscripteurs ne participant pas à l'effort collectif de solidarité, ont accès aux séjours à des tarifs plus élevés que les souscripteurs et ne sont pas prioritaires.

**Q : Je suis adhérent CNG. Que se passe-t-il si je change de RIB en cours d'année ?**

R : Vous devez remplir un nouvel imprimé U03S "Mandat de prélèvement SEPA". Le prélèvement du contrat CNG est indépendant de celui d'UNEO. Si vous êtes adhérent à cette complémentaire santé, vous aurez deux prélèvements de cotisations. Ce document est à télécharger sur le site de la mutuelle CNG : [www.caissenationalegendarme.fr](http://www.caissenationalegendarme.fr).

**Q : Je suis souscripteur de la Fondation, puis-je bénéficier de l'aide à la dépendance ?**

R : L'aide à la dépendance est une aide sociale de la Caisse Nationale du Gendarme. Pour en bénéficier, il faut être adhérent à cette mutuelle d'accompagnement social.

**Q : Que faut-il que je fasse en cas de changement de ma situation familiale, particulièrement en cas de décès du membre participant ?**

R : Il faut adresser un courrier avec un extrait d'acte de décès à la CNG.

**Q : Je suis retraité, mon épouse est décédée. Est-ce que je peux bénéficier de l'allocation solidarité décès de la Fondation ?**

R : Non, cette allocation n'est versée que dans le temps où le ressortissant est en activité de service.

**Q : Je suis à la retraite depuis peu, suis-je encore souscripteur à la Fondation ?**

R : Non, la souscription est prélevée en précompte sur solde au cours de votre période d'activité. En tant que retraité, vous avez la possibilité de poursuivre votre effort de solidarité, en redevenant souscripteur, sous la forme d'un règlement par chèque ou d'un prélèvement bancaire.

**Q : Je souhaite devenir adhérent de la CNG. Que faut-il faire si je ne possède pas internet ou si j'ai des difficultés à l'utiliser pour télécharger le mandat SEPA ?**

R : Je me rapproche d'un membre du réseau de la CNG qui me fournira le document, j'appelle la CNG au 09 69 39 04 43 en précisant mon numéro d'adhérent et l'objet exact de ma demande ou j'écris à la Caisse Nationale du Gendarme qui me transmettra le document SEPA.

## CAUTION

Caution d'un prêt immobilier - p16  
Garantie des prêts immobiliers - p16

## DÉCÈS

Aide à la prise en charge transport  
du corps d'un défunt - p17  
Allocation solidarité décès - p26  
Gerbe de fleurs - p26

## ENFANTS

Célibat géographique - p12  
Aide à l'exercice des droits de  
visite et d'hébergement - p12  
Aide naissance / adoption - p13  
Garde d'enfants - p13

## ÉTUDES

Aide aux études - p10  
Prêt étudiants - p10  
Paquetage en gendarmerie - p11  
Logements étudiants - p21 / p22  
Allocations d'études - p29

## HANDICAP

Prêt amélioration de l'habitat - p14  
Aide aux personnes en situation  
de handicap - p19

## HÔTELS PARISIENS

Résidence Paoli - p23  
Résidence Descartes - p24  
Relais Moncey - p24

## LOISIRS & SERVICES

Plateforme services et loisirs de la  
CNG - p20  
Établissements de vacances de la  
FMG - p30 / p31  
Centres de vacances de jeunes de  
la FMG - p32

## MALADIE / HOSPITALISATION

Assurances emprunteur - p16  
Visite à un proche hospitalisé - p17  
Aide aux blessés & malades - p18  
Aide à la dépendance  
en établissement - p19  
à domicile - p19  
Décision médico-statutaire - p27  
Cadeau malades hospitalisés - p27

## ORPHELINS

Aide aux orphelins - p18  
Solidarité orphelins - p28  
Cadeau de Noël aux orphelins - p28  
Carte-cadeau orphelins - p28  
Gratuité code et permis de conduire  
orphelins - p28

## PRÊTS

Prêt étudiants - p10  
Prêt cocooning - p10  
Prêt permis de conduire - p11  
Prêt habitat - p14  
Prêt amélioration de l'habitat - p14  
Prêt relogement - p15  
Prêt rebond - p15  
Prêt aléas de la vie - p15

## SECOURS

Secours solidaire - p17  
Fonds de solidarité - p20  
Secours urgent - p26  
Secours exceptionnel - p26  
Cagnottes - p34

## VEUVES / VEUFs

Aide aux veuves et veufs - p18  
Cadeau aux veuves - p28



# CAISSE NATIONALE DU GENDARME



## La Caisse Nationale du Gendarme existe pour vous et grâce à vous !



# POUR LES JEUNES

## PRÊT ÉTUDIANTS<sup>(1)</sup>

Prêt réservé aux membres participants pour couvrir les frais liés à leurs études (post-bac, apprentissage ou études professionnelles).

- Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM), sans obligation de domiciliation, dont les intérêts sont pris en charge par la CNG.
- Son montant jusqu'à **1500 €**, est remboursable en 24 mois maximum.
- Ce prêt est renouvelable.

## PRÊT COCOONING<sup>(1)</sup>

Prêt réservé aux membres participants âgés de moins de 35 ans à la date de la demande et qui s'installent pour la première fois.

- Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM) sans obligation de domiciliation, dont les intérêts sont pris en charge par la CNG. Son montant est de **1000 à 3000 €**, remboursable en 36 mois maximum.
- Ce prêt est renouvelable.

<sup>(1)</sup> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



## AIDE AUX ÉTUDES

Participation financière, dans la limite de **200 € maximum**,

liée :

- aux frais de scolarité,
- à l'achat exclusif de matériels,
- et/ou vêtements professionnels obligatoires.

Aide réservée aux adhérents âgés de moins de 25 ans, ou à l'issue de son contrat pour un volontaire de la Gendarmerie, sur leur demande et dans des conditions définies par le conseil d'administration, pendant **5 années maximum** pour lui-même ou pour chaque ayant droit cotisant quelles que soient les études choisies.



# POUR LES JEUNES

## PRÊT PERMIS DE CONDUIRE<sup>(1)</sup>

Prêt réservé aux adhérents qui s'engagent dans une formation au permis de conduire (2 roues, VL, PL, TC...)

- Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM), sans obligation de domiciliation, dont les intérêts sont pris en charge par la CNG.
- Son montant jusqu'à **1500 €**, est remboursable en 24 mois maximum.
- Ce prêt est renouvelable.



## AIDE AU PAQUETAGE

Participation financière dans la limite de **100 €** pour aider à l'achat d'équipements nécessaires à la formation en école de gendarmerie.

Aide réservée aux élèves entrant dans une école de formation initiale de gendarmerie et aux réservistes signant un premier engagement dans la réserve opérationnelle à l'issue de la Préparation Militaire Initiale (PMI).

Cette aide est attribuée une seule fois aux membres participants. Les élèves disposent d'un an pour demander l'aide.



# POUR LA FAMILLE



## AIDE AU CÉLIBAT GÉOGRAPHIQUE

Aide financière jusqu'à **150€** versée au conjoint éloigné, par un célibat géographique imposé (lieux de travail différents). Le montant de l'aide est jusqu'à 150 €.

Aide réservée aux membres participants, à jour de leur cotisation CNG, dont le domicile du conjoint est distant au minimum de 100 km. Les 2 conjoints doivent être adhérents. L'aide ne peut être demandée que par l'un des 2 conjoints.



## AIDE À L'EXERCICE DES DROITS DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT DES ENFANTS

Aide financière jusqu'à **150 €** par enfant, versée au parent, divorcé ou séparé, éloigné au minimum de 100 km du lieu d'habitation de l'ex-conjoint(e) en charge des enfants, exerçant son droit de visite et d'hébergement envers ses enfants mineurs, ayants droit du demandeur de l'aide.



# POUR LA FAMILLE

## AIDE À LA NAISSANCE OU À L'ADOPTION

Aide financière jusqu'à **100 €** pour toute naissance ou adoption (jusqu'à l'âge de 3 ans). Les parents et l'enfant doivent être adhérents. Cette aide doit être sollicitée dans l'année suivant la naissance ou l'adoption.



## AIDE À LA GARDE D'ENFANTS

Aide financière annuelle pour la garde régulière des enfants, ayant droit âgés de moins de 6 ans.

- jusqu'à **300 €** pour les horaires normaux;
- jusqu'à **500 €** pour les horaires atypiques.
- Une aide complémentaire jusqu'à **200 €** peut être versée à toute famille monoparentale.

Tous les adhérents, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, dont les enfants ayants droit âgés de moins de 6 ans sont gardés de façon régulière et jusqu'à 8 ans pour les enfants en situation de handicap titulaires d'une Carte d'Invalidité(CI) ou d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) à 80% et plus.



# POUR TOUS

## PRÊT AMÉLIORATION DE L'HABITAT POUR L'HANDICAP OU LA DÉPENDANCE<sup>(1)</sup>

Ce prêt, réservé aux membres participants, est destiné à financer des travaux d'amélioration dans l'habitation dans le cadre de la dépendance ou du handicap.

- Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM), sans obligation de domiciliation, dont l'intégralité des intérêts est prise en charge par la CNG.
- Son montant jusqu'à **10 000 €** est remboursable en 96 mois maximum.
- Ce prêt est cumulable avec le prêt habitat et il est renouvelable.



## PRÊT HABITAT<sup>(1)</sup>

Prêt réservé aux adhérents à l'acquisition ou aux travaux.

- Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM), sans obligation de domiciliation, dont l'intégralité des intérêts est prise en charge par la CNG.
- Son montant jusqu'à **15 000 €** est remboursable en 96 mois maximum.
- Ce prêt est renouvelable.

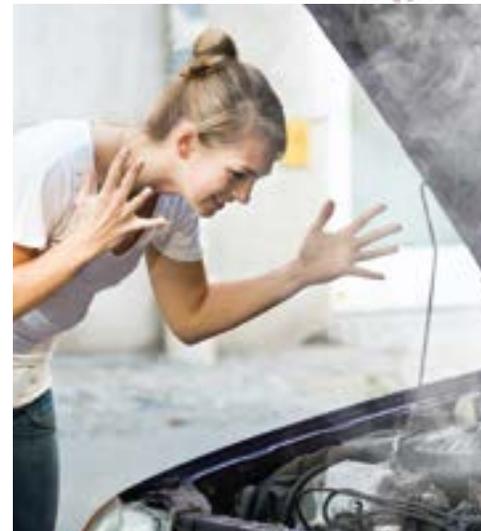


# POUR TOUS

## PRÊT ALÉAS DE LA VIE<sup>(1)</sup>

Ce prêt est destiné aux membres participants pour faire face à des aléas de la vie courante.

- Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM), sans obligation de domiciliation, dont l'intégralité des intérêts est prise en charge par la CNG.
- Son montant jusqu'à **3 000 €** est remboursable en 36 mois maximum.
- Ce prêt est renouvelable.



## PRÊT RELOGEMENT<sup>(1)</sup>

Prêt bancaire consenti par la Banque Française Mutualiste (BFM), sans obligation de domiciliation, dont l'intégralité des intérêts est prise en charge par la CNG.

- Son montant de **1 500 €** à **3 000 €** est remboursable en 36 mois maximum.
- Ce prêt, réservé aux membres participants devant se reloger, est destiné à financer toutes dépenses (frais de déménagement, d'aménagement ou d'équipement...).
- Ce prêt est renouvelable.

<sup>(1)</sup> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## PRÊT REBOND<sup>(1)</sup>

Prêt bancaire de la BFM destiné à regrouper et racheter les crédits en cours (hors prêts immobiliers), d'un montant de **15 000 €** et d'une durée de 96 mois maximum. Il est destiné aux membres participants se trouvant dans une situation financière difficile.



# POUR TOUS

## CAUTION D'UN PRÊT IMMOBILIER

Garantie, proposée par CNP Caution, à des conditions préférentielles pour un prêt immobilier (acquisition, construction ou amélioration d'un bien immobilier d'habitation auprès d'un établissement conventionné par CNP Caution) à tout membre participant.

- Cette garantie permet d'éviter les frais d'hypothèque et la prise de garantie sur le bien immobilier. Elle couvre 100 % du montant du prêt ou des prêts amortissables sur 30 ans maximum.
- Cette caution est accordée par CNP Caution.



## GARANTIE DES PRÊTS IMMOBILIERS

Le Fonds Mutuel de Garantie des Militaires (FMGM) permet aux adhérents de la CNG de bénéficier d'une garantie financière pour un prêt immobilier. Le coût du dépôt de garantie est de 1% du montant du prêt qui est intégralement restitué à la fin du prêt. Le dossier est à constituer sur le site du FMGM.

## AIDE ASSURANCE EMPRUNTEUR "RISQUES AGGRAVÉS DE SANTÉ"

Aide financière qui permet une prise en charge partielle de la surprime pour risques aggravés de santé liée à l'assurance d'un prêt immobilier pour un adhérent.

Elle est plafonnée à **40 €** par mois, sur une durée maximale de 5 ans.

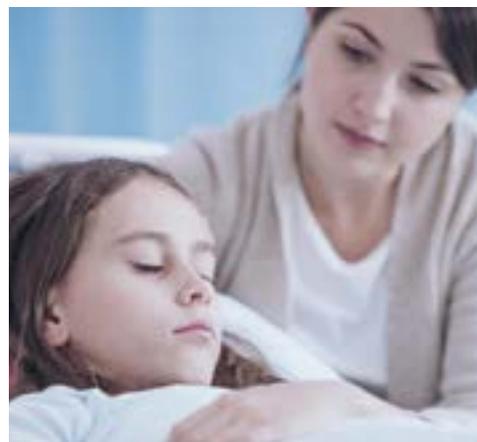


# POUR TOUS

## AIDE À LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DU CORPS D'UN DÉFUNT

Aide financière jusqu'à **1000 €** maximum, versée dans le cadre d'une prise en charge partielle du transport du corps du défunt, adhérent cotisant avant son décès, entre le lieu de décès et le lieu d'inhumation ou de crémation.

- Elle est de 1 € par kilomètre supplémentaire au-delà des 100 premiers kilomètres.
- Cette aide n'est accordée que pour un décès pour lequel les frais de transport ne sont pas pris en charge par l'État.



## AIDE POUR RENDRE VISITE À UN PROCHE HOSPITALISÉ

Aide financière d'un montant

- maximum de **100 €** par an et par membre participant, pour contribuer partiellement aux frais de visite à un proche<sup>(1)</sup> hospitalisé<sup>(2)</sup> de 2 à 5 jours, à plus de 50 km du domicile du visiteur.
- maximum de **200 €** par an et par membre participant, pour contribuer partiellement aux frais de visite à un proche<sup>(1)</sup> hospitalisé<sup>(2)</sup> de 6 jours et plus, à plus de 50 km du domicile du visiteur.

<sup>(1)</sup>Le proche peut être un conjoint (marié, pacsé ou concubin), un parent (père, mère, beaux-parents si conjoint ayant droit cotisant...), un enfant, les grands-parents et petits-enfants.

<sup>(2)</sup>Sauf hospitalisation en établissement de placement de longue durée.

## SECOURS SOLIDAIRE

### Nouvelle appellation

Aide financière ponctuelle pour permettre à un membre participant de faire face à une situation de fragilité. La demande doit être accompagnée d'un courrier explicatif.

# POUR TOUS



## AIDE AUX BLESSÉS ET AUX MALADES EN CLM OU CLDM

Aide financière annuelle pouvant aller jusqu'à **1 000 €**, versée au militaire de la gendarmerie membre participant, jusqu'à la reprise du service ou l'épuisement des droits à congés.

Aide réservée à tous les membres participants, à jour de leur cotisation Caisse Nationale du Gendarme, sous contrat ou de carrière, avec ou sans lien avec la fonction, faisant l'objet d'une décision médico-statutaire et placés en congé de longue durée pour maladie (CLDM) ou en congé de longue maladie (CLM).



## AIDE AUX ORPHELINS

Aide financière versée à la personne responsable parentale ou à l'orphelin, jusqu'à l'âge de 25 ans.

- Le ou les parents décédés devaient être adhérents à la CNG au moment du décès.
- Le montant de l'aide varie selon les cas de **600 € à 1 000 €**. Les orphelins en situation de handicap titulaires d'une Carte d'Invalidité (CI) ou d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) à 80 % et plus, bénéficient d'un montant majoré de l'aide.

## AIDE AUX VEUVES ET VEUF S À FAIBLES REVENUS

Aide financière pouvant aller jusqu'à **800 €** attribuée aux veuves ou veufs dont les revenus annuels sont inférieurs au montant officiel fixé par le conseil d'administration, défini par un arrêté portant fixation du plafond de la sécurité sociale. (majorés de 10 % par enfant à charge par an).

Le montant de l'aide est déterminé selon le Revenu Brut Global (RBG) plafonné à **16 454 €**.



# POUR TOUS



## AIDE À LA DÉPENDANCE EN EHPAD OU EN USLD

Aide financière pour les adhérents pouvant aller jusqu'à **1000 €** versée dans le cadre d'une prise en charge partielle des frais du coût de la dépendance dans un Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou dans une Unité de Soins de Longue Durée (USLD). Aide sous condition d'obtention de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

## AIDE À LA DÉPENDANCE À DOMICILE (CESU)

Aide financière pour faciliter le maintien à domicile avec l'usage du ticket CESU, d'un montant de **250 €** annuel. Cette aide permet de financer : l'assistance aux personnes âgées, la garde malades à l'exception des soins, la livraison de courses à domicile et/ou portage de repas, l'auxiliaire de vie à domicile, l'aide à la mobilité et accompagnement hors domicile (dentiste, examens paracliniques...).

Aide sous condition d'obtention de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile.



## AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aide financière jusqu'à **500 €** destinée à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, réservée aux adhérents titulaires d'une Carte d'Invalidité (CI) ou d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI), dont le taux d'invalidité est :

- égal ou supérieur à 80 %, quel que soit l'âge ;
- compris entre 50 et 79 % pour les personnes de moins de 20 ans et justifiant de l'attribution du complément de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> catégorie de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

L'aide est :

- sans condition de ressources pour les enfants mineurs ou majeurs à charge de l'adhérent ;
- sous conditions de ressources pour les autres bénéficiaires (revenus annuels inférieurs à 15 000 € pour une personne seule et 22 000 € pour un couple, majorés de 3 600 € par enfant à charge).

L'aide est non cumulable avec l'aide à la dépendance.



# POUR TOUS



## FONDS DE SOLIDARITÉ

Le Fonds de Solidarité de la Caisse Nationale du Gendarme a vocation à répondre aux nombreuses situations imprévisibles, auxquelles les adhérents peuvent être confrontés : décès, maladie (aide en post hospitalisation), accident (aide en post hospitalisation), réforme du militaire de la gendarmerie, reconversion du militaire de la gendarmerie, sinistrés (intempéries, etc ...).

La demande doit être accompagnée d'un courrier explicatif.



## PLATEFORME CNG SERVICES & LOISIRS

CNG services et loisirs permet de bénéficier d'avantages et de réductions sur les loisirs, les voyages, la vie quotidienne ainsi que des offres attractives sur du matériel high-tech. Elle donne également accès à des offres "équipement de la maison" et "automobile". Vous pouvez accéder à la plateforme via notre site internet - onglet "nos aides" / "loisirs" et vous inscrire par validation de votre numéro d'adhérent CNG.

ET PROCHAINEMENT DE NOUVEAUX PARTENAIRES EXCLUSIFS !



20

INFOS & DEMANDES D'AIDES - [www.caissenationalegendarme.fr](http://www.caissenationalegendarme.fr)

## RÉSIDENCE CAPITAINE PAOLI

30, RUE VICQ D'AZIR - 75010 PARIS



Située à quelques pas du Canal Saint-Martin, des Buttes-Chaumont et du parc de la Villette (Cité des Sciences), la résidence capitaine Paoli dispose de 21 studios d'une superficie de 19 à 21 m<sup>2</sup>, tous meublés (lit, bureau, chaise, penderie, kitchenette, salle d'eau, WC individuel). Électricité en sus. Charges incluses : chauffage, eau chaude, eau froide.



Métro L2 (station colonel Fabien) - Bus : 46 et 75



Accès internet à la charge du locataire



Résidence sécurisée 24/24



Laverie en libre-service à proximité



Capitaine Paoli

Renseignements & réservations : [logements.etudiants@entraidegendarme.fr](mailto:logements.etudiants@entraidegendarme.fr)

## RÉSIDENCE PANAME 19

12, RUE CURIAL - 75019 PARIS



Située à quelques minutes du centre de loisirs Vill'up, à 2 pas de l'établissement artistique et culturel «le 104», des cours Florent et à proximité du Parc des expositions de la Villette, la résidence Paname 19 propose aux étudiants 59 studios d'une superficie de 17 à 21 m<sup>2</sup>, tous meublés (lit, bureau, chaise, penderie, kitchenette, salle d'eau, WC individuel). Électricité en sus. Charges incluses : chauffage, eau chaude, eau froide.

Logements également accessibles aux "primo emploi"



Métro L7 (stations Riquet ou Crimée) RER E / Tram T3b (station Rosa Parks)



ADSL inclus



Résidence sécurisée 24/24 - Digicode



Laverie en libre-service dans la résidence



Paname 19

Renseignements & réservations : [logements.etudiants@entraidegendarme.fr](mailto:logements.etudiants@entraidegendarme.fr)

## RÉSIDENCE SIMONE WEIL

5, PLACE JOSEPH FRANTZ - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT



Proche du parc des Princes, de l'Île Seguin et du parc de Billancourt, la résidence Simone Weil propose aux étudiants

35 studios d'une superficie de 18 à 20 m<sup>2</sup>, tous meublés (lit, bureau, chaise, penderie, kitchenette, salle d'eau, WC individuel).

Charges incluses : chauffage, eau chaude, eau froide et électricité.



Méto L9 (station Pont de Sèvres) - Tram T2 (station Musée de Sèvres)



ADSL inclus



Résidence sécurisée 24/24 - Digicode



Laverie en libre-service dans la résidence



Simone Weil

Renseignements & réservations :  
[logements.etudiants@entraidegendarmerie.fr](mailto:logements.etudiants@entraidegendarmerie.fr)



## FAIRE SES ÉTUDES EN PROVINCE

### LES RÉSIDENCES PARME

Des résidences avec services réparties sur toute la France, proposant des studios et des T1 meublés. Les demandes de dossiers et les inscriptions se font auprès de la centrale de réservation au 08 11 90 12 12 ou [contactparme@parmeubles.fr](mailto:contactparme@parmeubles.fr) (indiquer le code d'identification "P37").

### LES RÉSIDENCES NEXITY STUDÉA

300 logements Nexity Studéa mis à disposition dans plusieurs grandes villes de Province. Plus d'infos : <https://hosting.fluidbook.com/Nexity-studea-2020> et <https://www.nexity-studea.com/offres-pro>.

Pour bénéficier d'un logement Nexity, envoyez votre demande (villes souhaitées, type de logement et coordonnées) à l'adresse mail suivante : [studea-gendarmerienationale@nexity.fr](mailto:studea-gendarmerienationale@nexity.fr)



## RÉSIDENCE CAPITAINE PAOLI

30, RUE VICQ D'AZIR - 75010 PARIS

54 chambres toutes équipées, dont 3 accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines chambres sont avec terrasse et balcon. La résidence, propriété de la CNG, gérée par la Fondation Maison de la Gendarmerie, bénéficie d'un emplacement privilégié : proche du canal Saint-Martin et des Buttes-Chaumont, elle permet un accès rapide au Stade de France et aux parcs d'attractions de la région parisienne. Toutes nos chambres sont "non-fumeur" et disposent d'un coffre-fort.

### Accès :

Train : gare de l'Est (1,5 km) et gare du Nord (1,6 km)

Méto : ligne 2 - station Colonel Fabien (200 m)

Aéroports : Orly (21 km) et Charles-de-Gaulle (27 km)

### POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU RÉSERVATION :

[RECEPTION@RESIDENCECAPITAINEPAOLI.FR](mailto:RECEPTION@RESIDENCECAPITAINEPAOLI.FR)

ou 01 40 03 03 24

OU RÉSERVATION EN LIGNE SUR

[WWW.RESIDENCECAPITAINEPAOLI.FR](http://WWW.RESIDENCECAPITAINEPAOLI.FR)

(CODE PROMO : ENTRAIDE2017)





## RÉSIDENCE DESCARTES

162, AVENUE HENRI GINOUX - 92120 MONTROUGE

80 chambres louées à la nuitée, à la semaine ou au mois à des tarifs modérés, équipées d'une kitchenette, d'une salle de bains et d'un accès internet. Copropriété CNG-IGESA, cette résidence est gérée par l'IGESA. Elle est par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite. À votre demande, une réduction de 10% est accordée aux adhérents de la CNG.

### Accès :

À 2 km du périphérique Sud, à 1 km de la station de métro "Mairie de Montrouge" (ligne 4), à 4 km de la DGGN à Issy-les-Moulineaux (bus 323 à 20 mn).

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU RÉSERVATION :

[www.igesa.fr](http://www.igesa.fr) ou 01 40 92 62 62



## RELAIS MONCEY

4, RUE D'ODESSA - 75014 PARIS

34 chambres de 1 à 3 personnes, toutes équipées de salle d'eau et WC, TV, minibar, accès Wi-Fi et possibilité de parking. Il bénéficie d'un emplacement idéal pour toutes activités culturelles sur la capitale, au pied de la gare Montparnasse.

### Accès :

Train : gare Montparnasse (200 m)

Métro : lignes 4, 12 et 13 - station Montparnasse-Bienvenue (sortie 4 "rue d'Odessa"). Ligne 6 - station Edgar Quinet

Aéroports : Orly (15 km) et Charles-de-Gaulle (37 km) - Navettes Air France Montparnasse (avenue du commandant Mouchotte) à proximité.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU RÉSERVATION :

[moncey@fondationmg.fr](mailto:moncey@fondationmg.fr) ou 01 40 47 03 33



La Fondation Maison de la Gendarmerie  
Aider, assister et secourir





### ALLOCATION FINANCIÈRE "SOLIDARITÉ DÉCÈS"

Aide d'un montant de **3 500 €** destinée à couvrir tout ou partie des frais d'obsèques, qu'il s'agisse du décès (accident, maladie ou autolyse) du ressortissant d'active, de son conjoint, d'un de ses enfants à charge ou d'un réserviste opérationnel en mission. Cette allocation est versée à la personne en charge des obsèques (conjoint, ascendant, descendant...).

**UNE GERBE DE FLEURS** d'un montant de **80 €** est livrée à l'occasion des obsèques (avec l'accord de la famille).

**ALLOCATION FINANCIÈRE ORPHELINS** au moment du décès (voir page 28)

## LES SECOURS

### SECOURS URGENT

**En-dessous de 200 €** : aide financière versée en cas de situation grave et avérée. Les demandes sont adressées par le district social ou le bureau d'accompagnement du personnel local (ou équivalent) au commandant de la formation administrative pour décision.

### SECOURS EXCEPTIONNEL

**Au-dessus de 200 €** : les demandes des secours suite aux accidents de la vie (décès, la maladie, le handicap...) sont étudiées par le comité des prestations sociales. Les dossiers de secours sont en ligne sur le site de la Fondation.



### ALLOCATIONS SUITE À UNE DÉCISION MÉDICO-STATUTAIRE

Allocation financière dont le montant tient compte de la situation familiale, versée dans le cadre d'une décision médico-statutaire.

Ressortissants souscripteurs concernés par :

- 1<sup>er</sup> placement en non-activité pour raison médicale ;
- radiation des cadres ou des contrôles pour infirmité ;
- non-admission dans le corps des sous-officiers de carrière pour raison médicale.

Montants versés :

- célibataire (**1 900 €**)
- marié, pacsé ou concubin : sans enfant à charge (**2 200 €**) / avec enfant(s) à charge (**2 500 €**)

L'allocation est versée directement sur le compte du bénéficiaire, informé par courrier du versement.



### CADEAUX AUX MALADES HOSPITALISÉS (SOUSCRIPTEUR D'ACTIVE)

Dans le cadre de la solidarité et de l'accompagnement aux personnels malades et hospitalisés, la fondation participe au financement de présents remis lors de visites auprès des hospitalisés.

Les demandes sont initiées par le district social.





### ALLOCATION FINANCIÈRE SOLIDARITÉ ORPHELINS

Allocation de **1600 €** versée à chaque enfant à charge fiscale au moment du décès d'un ressortissant d'active ou d'un réserviste opérationnel en mission.

### CADEAU DE NOËL AUX ORPHELINS

**150 €** sont versés sous forme de cartes cadeaux ou de chèques cadeaux aux orphelins des ressortissants d'active au moment de Noël (jusqu'à leurs 18 ans).

### CARTE-CADEAU ORPHELINS À L'OCCASION DES 19 ANS

Pour son 19<sup>e</sup> anniversaire, l'orphelin recevra une carte-cadeau d'un montant de **50 €**.

### NOUVEAUTÉ 2021

**GRATUITÉ DU CODE DE LA ROUTE ET À LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

**dans le cadre d'un des séjours centres de vacances de jeunes organisés par la fondation maison de la gendarmerie.**

**Offre destinée aux orphelins de personnels d'active décédés en activité ou par autolyse, âgés de 17 ans.**

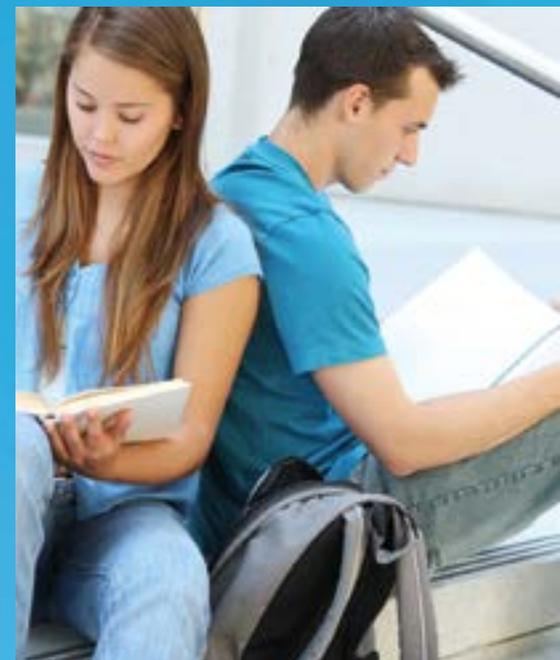


### ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Les allocations d'études ont été conçues pour soutenir dans leurs études prioritairement les orphelins de la gendarmerie ainsi que les enfants de ressortissants souscripteurs placés en position de non activité par mesure médicale ainsi que les enfants en situation de handicap.

En 2019, elles ont été étendues aux ressortissants en activité et en retraite souscripteurs, en tenant compte de critères d'hébergement et de quotient familial.

Depuis 2020, cette allocation peut être versée à un réserviste opérationnel souscripteur, au statut d'étudiant boursier ayant réalisé 10 jours d'activité.



Les demandes sont à effectuer en ligne sur le site internet de la fondation ([www.fondationmg.fr](http://www.fondationmg.fr), rubrique Œuvres sociales - Allocations d'études) avant le **15 novembre 2021**.

Le comité d'attribution se réunira mi-décembre, les réponses favorables ou défavorables seront adressées aux ressortissants fin décembre, les virements sur les comptes bancaires interviendront, le cas échéant, début janvier.





## LES ÉTABLISSEMENTS DE VACANCES

Les offres touristiques de la Fondation Maison de la Gendarmerie permettent aux ressortissants de passer des vacances en famille ou entre amis à des tarifs avantageux. Ainsi, elle propose un choix répondant à toutes les attentes. Les établissements, à la mer ou à la montagne, offrent tous types d'hébergements : établissements avec restauration, villages vacances ou campings. En plus des établissements situés en France, la Fondation propose également des séjours en partenariat avec les gendarmeries étrangères d'Espagne, du Portugal et d'Italie.



### ARGELÈS-SUR-MER (66)

320 jours de soleil par an ! À la frontière de la France et de l'Espagne, entre mer et montagne, notre établissement, situé dans une commune labellisée « Famille plus » et « Pavillon bleu », vous offre un cadre idéal pour vos vacances en famille, en amoureux, ou entre amis. Venez profiter de la douceur de vivre en pays catalan ! Hébergement en pavillons, chalets et maisons de toile.

**Tél : 04 68 81 05 18**



### ROQUEFORT-LA-BÉDOULE (13)

Au cœur de la Provence, notre village vacances vous accueille entre la méditerranée, les massifs du Garlaban et de la Sainte-Beaume. Situé en bordure du parc national des Calanques et du village de Cassis, vous pourrez pratiquer la randonnée, la plongée, l'escalade et toutes les activités nautiques, accéder facilement aux plages de La Ciotat, Sanary-sur-Mer, Bandol... Hébergement en studios et appartements.

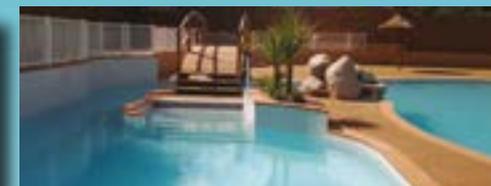
**Tél : 04 42 73 14 18**



### HENDAYE (64)

Entre mer et montagne, à côté de la frontière espagnole, le camping arboré de « Sascoenea » est situé à 15 minutes à pied de la plus grande plage de sable fin de la côte basque, (considérée comme l'une des plus belles plages françaises) et du cœur de ville à l'architecture typiquement basque. Hendaye est la destination rêvée pour les enfants. Hébergement en mobil-homes.

**Tél : 05 59 20 10 66**



### LÈGE-CAP-FERRET (33)

Le Grand Crohot océan  
Situé au milieu d'une pinède luxuriante de 11 hectares, sur la commune de Lège-Cap-Ferret, à 400 m de l'océan et de ses plages de sable fin, notre établissement vous offre un emplacement privilégié aux abords du bassin d'Arcachon et proche des pistes cyclables. Hébergement en chalets, mobil-homes, maisons de toile, emplacements de camping.

**Tél : 05 56 60 09 04**



### SAINT-AYGULF (83)

Au cœur de la Côte d'Azur, entre Cannes et Saint-Tropez, au bord de la Méditerranée, Saint-Aygulf est terre de contrastes. Provençale dans l'âme, cultivant la douceur de vivre, notre hôtel, situé à 200 mètres de la plage, vous permet de profiter de tous les atouts des environs. Hébergement en chambres. Restauration.

**Tél : 04 94 17 62 00**



### CHAMONIX (74)

À 2 pas de la station de ski familiale de Chamonix, au cœur des Alpes, notre hôtel vous ouvre ses portes de fin décembre à mi-mai et de mi-juin à fin septembre. Convivialité et confort, une vue imprenable sur le Mont-Blanc, un accès gratuit aux transports en direction des pistes, une multitude d'activités pour les grands et les petits : bienvenue au Régina ! Hébergement en chambres. Restauration.

**Tél : 04 50 53 23 21**





## CENTRES DE VACANCES DE JEUNES



Séjours en centres de vacances en France et à l'étranger, durant les vacances scolaires, réservés aux 6-17 ans.  
Des sessions de formation à la conduite accompagnée (gratuites pour les orphelins) ainsi qu'au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) sont également organisées chaque année.



En 2020, grâce à la solidarité de tous les donateurs, plus de 4 millions d'euros ont été versés aux personnels de la gendarmerie et à leur famille dans le besoin, la détresse ou endeuillée.

Je fais un don



Que ce soit au profit des veuves, veufs et orphelins, au profit des gendarmes blessés en service, des étudiants, enfants de gendarmes en difficultés ou disparus, ou pour l'ensemble de ses œuvres sociales, je soutiens l'action de la Fondation Maison de la Gendarmerie.

[www.fondationmg.fr/la-fondation/dons](http://www.fondationmg.fr/la-fondation/dons)





## Les cagnottes en ligne

À l'occasion des événements difficiles voire tragiques affectant les personnels, des élans de générosité peuvent se manifester localement au profit des familles. La fondation est en capacité de canaliser ces collectes, depuis la rubrique "je fais un don", selon les modalités suivantes :

- La collecte sera alors ouverte, en principe, pendant 2 mois et apparaîtra dans la rubrique «décès - soutien exceptionnel» ou «solidarité soutien exceptionnel» sous une icône dédiée à l'événement. À l'issue de la campagne de dons, les sommes recueillies seront intégralement versées aux familles selon la répartition souhaitée par le demandeur (conjoint/e, enfants, parents...).

- Les dons recueillis dans le cadre de collectes fléchées ne pourront donner lieu à l'émission de reçus fiscaux, contrairement aux dons réalisés en faveur de la fondation, conformément à la réglementation en vigueur.

**L'intégralité des frais est pris en charge par la fondation.**

**Contact :** [collecte@fondationmg.fr](mailto:collecte@fondationmg.fr)  
01 56 28 74 80 / 06 37 74 44 71



PLUS D'INFOS - [www.fondationmg.fr](http://www.fondationmg.fr) - 01 56 28 74 80



**Pour adhérer à la Caisse Nationale du gendarme**



[www.caisse-nationale-gendarme.fr/devenir-adherent](http://www.caisse-nationale-gendarme.fr/devenir-adherent)

**Pour souscrire à la Fondation Maison de la Gendarmerie**



[www.fondationmg.fr/la-fondation/devenir-souscripteur](http://www.fondationmg.fr/la-fondation/devenir-souscripteur)



